

au sein de chaque famille d'agriculteur. Un tel livre, de quelques pages seulement, répandu avec profusion dans les campagnes, sera le sujet de discussions et d'études pratiques, qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention du cultivateur et produire de suite un grand bien. On sait l'influence immense que des pamphlets ainsi distribués ont eu sur les mœurs et la politique des peuples. On devrait, dans les écoles, faire de cet opuscule un livre de lecture; l'enfant sans travail se remplira l'idée des améliorations qui y sont indiquées, et les mettra plus tard en pratique, il n'y a pas à en douter.

« Votre comité est d'opinion que la nomination de deux surintendants est indispensable. Le surintendant formera l'administration de tout le système, et, joint aux professeurs d'agriculture dans les collèges, constituera le corps enseignant; ses devoirs seraient la visite annuelle des districts sous sa juridiction, la publication d'un rapport annuel, contenant autant que possible, la description des différents sols, de leur exposition, des moyens d'amélioration, le signalement des vices de culture et l'indication des moyens d'y remédier; en un mot, ce rapport serait le mode dont se servirait le surintendant pour faire connaître au public le résultat de ses recherches et de ses études. Le surintendant devrait se mettre en rapport avec le géologue provincial et le chimiste sous ses ordres, afin de pouvoir tirer partie des lumières que la géologie et la chimie jettent sur l'industrie agricole. Il serait en outre d'office un des directeurs de toutes les sociétés d'exposition et de la société d'agriculture du Bas-Canada, et visiteur des écoles agricoles dans les séminaires et académies.

« Si votre honorable Chambre était disposé à augmenter de quelques centaines de louis le montant de l'octroi, votre comité recommanderait ce qui suit: Augmenter le nombre des écoles d'agriculture attachées aux collèges et académies, et accorder, dans différentes parties du Bas-Canada, une somme annuelle de £200 à quelque bon cultivateur possédant une bonne terre et un nombre suffisant d'animaux, joints à l'avantage d'une éducation élémentaire, à la condition de cultiver, sous la direction immédiate du surintendant de son district, sa propre terre sur un pied modèle, avec l'obligation de monter et d'expliquer à tout visiteur les détails de sa culture. Cette somme de £200, ajoutée aux moyens déjà possédés par ce cultivateur, le mettrait à même d'améliorer sa culture, la race de ses animaux, et de se procurer des instruments supérieurs, en même temps qu'elle lui permettrait de disposer une partie de son temps à expliquer les détails de son art à ses visiteurs. C'est le seul moyen que votre comité voit d'établir, de distance en distance, des fermes-modèles qui, mises à la portée du commun des cultivateurs, leur serait d'une utilité beaucoup plus considérable que des fermes tenues sur un grand pied et à frais énormes qui tendent plutôt à décourager qu'à instruire. »

Ainsi, dès 1850, on comprenait parfaitement les objections les plus sérieuses au bon fonctionnement de notre organisation agricole, et les suggestions qui précèdent sont encore pleines d'actualité. La création des surintendants, dont les devoirs sont ici expliqués, peut seule remédier au mal signalé dans ce rapport. Car ce n'est pas tant le manque de bon vouloir, que le manque de connaissances qui s'offrent à l'adoption, par les sociétés d'agriculture, des moyens les plus propres à promouvoir les intérêts agricoles de la localité. L'inspecteur général d'agriculture, en se transportant dans chaque région agricole, pourrait faire une étude sérieuse des conditions générales de l'agriculture de la localité.

La création des écoles d'agriculture, telle que recommandée dans le rapport qui vient d'être cité, est aujourd'hui un fait

accompli pour les collèges de Ste. Anne, de Ste. Thérèse et de Rimouski. Déjà de nombreux élèves suivent un cours d'enseignement agricole dans ces trois institutions, dont les résultats ne sauraient longtemps se faire attendre. Ste. Anne a déjà livré au public l'expérience de trois années d'une culture modèle dont l'influence dans tout le district voisin est aujourd'hui très-sensible.

A Toronto, la chambre d'agriculture du Haut-Canada donne pendant six semaines de l'hiver, un cours d'agriculture gratuit auquel assistent les cultivateurs désireux de posséder les données de la théorie. Trois cours sont donnés chaque jour par des professeurs d'agriculture, d'art vétérinaire et de sciences naturelles. Dans les universités du Haut-Canada et McGill, ainsi que dans les écoles normales des deux sections de la province et dans un grand nombre de collèges, des cours d'agriculture ont été commencés et donnent les meilleurs fruits. Des musées agricoles ont été établis à Toronto et à Montréal. Des journaux d'agriculture, pouvant rivaliser avec les publications des Etats-Unis, répandent sur tous les points de notre territoire les données de la pratique les plus recommandables et les plus saines théories. La chambre d'agriculture du Haut-Canada publie, en outre, un rapport annuel rempli d'enseignements précieux et nous donne l'histoire des progrès réalisés par chaque société placée sous sa juridiction. Il est à désirer que la chambre d'agriculture du Bas-Canada puisse livrer au public une étude semblable. C'est en vain que les plus grands résultats sont obtenus soit par la Chambre soit par les sociétés, si un rapport annuel ne les met sous les yeux du public, et il n'est pas douteux que c'est l'absence de tout rapport de ce genre qui est en partie cause de l'ignorance où se trouvent quelques comtés des moyens à adopter pour développer leurs ressources locales.

Dans la vue de fournir quelques informations utiles, j'ai fait préparer, cette année, des tableaux détaillés des opérations de chaque société d'agriculture du Bas-Canada, depuis leur création jusqu'à ce jour.

DE LA CULTURE DU LIN.

La culture du lin et du chanvre occupe en ce moment l'attention publique tant dans le Haut que dans le Bas-Canada. Dans le cours de l'année, le Gouvernement a fait donner des lectures publiques sur l'importance et le profit de cultiver, en Canada, les plantes textiles, et ce moyen d'encouragement a assez bien réussi. Un grand nombre de cultivateurs se proposent ce printemps de s'adonner à la culture du lin, et attendent avec hâte la distribution des graines de première qualité que le bureau et la chambre d'agriculture font venir d'Europe.

De plus, dans plusieurs endroits on est en voie d'établir des manufactures considérables pour l'exploitation du lin.

Des particuliers se proposent, en outre, de copier les machines à brayer que le Gouvernement a importées d'Europe, et ils doivent en faire l'exploitation à leur profit, en considération des nombreuses demandes qui sont faites.

La chambre d'agriculture du Bas-Canada fait venir aussi d'Europe d'autres machines nouvelles à travailler le lin, et qui devront être exhibées et mises en opération lors de l'exposition provinciale qui aura lieu, cette année, à Montréal.

La crise cotonnière ayant eu naturellement pour effet de stimuler les efforts des cultivateurs liniers, le temps est donc favorable au Gouvernement canadien d'encourager cette nouvelle culture du lin et du chanvre si facile et si profitable en Canada.

La Législature devrait donc voter, cette année, une somme spéciale pour cet objet.